

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

3 mai 2010

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2010 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

La prière est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

2010-05-0106

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h, Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0107

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Yannick Bélanger, d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0108

Ajournement de la session

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron, d'ajourner la session à 20 h05 afin de procéder au tirage au sort pour la location de l'OTJ durant la période des Fêtes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0109

Réouverture de la session

Il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Jean-Guy Raymond, la réouverture de la session à 20 h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2010-05-0110

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 12 avril 2010

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 12 avril 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2010-05-0111

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Yannick Bélanger :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois d'avril 2010 au montant de 22 782,34 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'avril 2010, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier	16 936 \$
Contremaître de voirie	980,97 \$
Coordonnateur des services techniques.....	2 365,36 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2010 au montant de 40 413,17 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

4.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2010

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, dépose l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2010.

L'état des revenus et des dépenses de la Municipalité, au 31 mars 2010, est annexé au procès-verbal sous le numéro **2010-05-01.1**

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Voirie

Entretien des routes, et des équipements de la municipalité.

Coordination des Services Techniques et urbanisme:

Suivi dossier arrivée d'eau aux étangs
Suivi du dossier du puits du village;
Dossier Yves Garneau (suivi)

Administration :

Suivi des dossiers d'infrastructure (étangs, puits village, réseau Audet)
Projets de développement en cours de la municipalité
Urbanisme (préparation de modifications à nos règlements)
Accréditation célébrant
Processus d'approbation d'un employé à l'accréditation de préposé à l'aqueduc
Dossier Rose-Henri Phase 2 – rencontres diverses promoteur + ingénieur + résidents

Agente de développement :

Organisation et travaux préparatoires à la rencontre sur l'avenir de l'église
Travaux préparatoires à la journée de la St-Jean Baptiste

6.2 Rapport des conseillers

Margot Perreault nous informe que le samedi 8 mai, il y a aura l'activité de distribution des arbres, et que le 27 mai prochain aura lieu l'assemblée générale de la Corporation de Développement de St-Modeste.

Francis Plourde nous informe qu'une vérification des équipement du service incendie aura lieu dans les prochaines semaines, et que le processus d'embauche du préventionniste de la Régie Kamloop est terminé. Il s'agit de François Isabel.

Yannick Bélanger nous informe qu'il va rencontrer prochainement le Comité de Loisirs.

Lucien Gendron et Jean-Guy Raymond ont assisté à la rencontre sur la méthanisation (remise des subventions).

Alain Boucher nous informe que le sablage du Rang 3 a été effectué.

7. PROJET DE RÉSOLUTIONS

2010-05-0112

7.1 Mandat à Sandra Thériault, notaire, pour acte d'acquisition de la rue Boucher

Note : Alain Boucher, conseiller, informe les élus qu'il est en situation de conflit d'intérêt et qu'il se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec monsieur André Boucher.

ATTENDU que la Municipalité a déjà acquis, le 13 septembre 1976, une partie de la rue Boucher située sur les lots 14-B-1 et 14-B-2, rang II, du Canton Whitworth;

ATTENDU que, lors de la session ordinaire du 6 juin 2005, la Municipalité avait déjà signifié son intérêt à acquérir le prolongement de la rue Boucher;

ATTENDU que, par la résolution numéro 2007-11-0244, la Municipalité exprime son désir d'acquérir le prolongement de la rue Boucher ainsi que les infrastructures souterraines s'y trouvant;

ATTENDU que dans sa résolution 2008-02-0029, la municipalité informait le ministère du Développement durable et de l'Environnement, que la municipalité de Saint-Modeste s'engageait à acquérir, à titre gratuit, le prolongement de la rue Boucher ainsi que les infrastructures souterraines ci-trouvant.

ATTENDU que le rapport d'inspection du prolongement de la Rue Boucher établi par Daniel Martel, inspecteur en bâtiment et environnement, ne relève aucune problématique apparente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond;

◆ De donner mandat à la notaire Sandra Thériault, afin de réaliser l'acte d'acquisition de la rue Boucher, ainsi que des infrastructures souterraines s'y trouvant; l'acquisition étant faite à titre gratuit;

◆ Que les frais d'acte seront à la charge de la municipalité, et payés par les fonds d'administration;

◆ D'autoriser Louis-Marie Bastille, maire, et Alain Vila, le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ledit acte;

Adopté à l'unanimité des conseillers votants.

2010-05-0113

7.2 Remboursement du fonds de roulement

ATTENDU que par son règlement N°276, modifié par le règlement N°296, la municipalité de Saint-Modeste s'est constituée un fonds de roulement;

ATTENDU que la municipalité a réalisé pour l'année financière 2010, un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 75 678 \$, constitué majoritairement de revenus supplémentaires perçus et non prévus ainsi que de la somme de 20 000 \$ transférée à la session de décembre 2009;

ATTENDU que, par la résolution numéro 2009-07-0137, les élus municipaux avaient emprunté, au fonds de roulement, une somme de 15 102,50 \$ remboursable sur cinq ans afin d'acquérir une benne à sable (ou sableuse);

ATTENDU qu'à ce jour, aucun remboursement n'a encore été effectué sur ledit emprunt au fonds de roulement relativement à la benne à sable;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1094, du Code municipal une municipalité peut rembourser, par résolution, un emprunt fait à son fonds de roulement;

ATTENDU que lors de l'établissement du budget annuel 2010, il était prévu d'affecter une somme de 16 000 \$ en remboursement anticipé du fonds de roulement afin de prévoir une partie de la mise de fonds prévisionnelle sur la prochaine programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Alain Boucher :

- d'affecter au fonds de roulement une somme de 15 102,50 \$ provenant du surplus accumulé non-affecté, pour rembourser le solde de l'emprunt cotisé à ce fonds, pour l'acquisition de la benne à sable.
- D'affecter une somme de 16 000 \$ provenant du fonds général au remboursement du fonds de roulement afin de prévoir la mise de fonds dans le cadre de la prochaine programmation de travaux du programme TECQ 2010-2013;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0114

7.3 Renouvellement de membership, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent demande, à la Municipalité de Saint-Modeste, de réitérer son désir de poursuivre son adhésion à leur organisme à but non lucratif et d'en nommer le représentant.

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent poursuivre leur adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que le conseiller Alain Boucher désire poursuivre son mandat de représentant auprès de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, de poursuivre son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et de nommer le conseiller, Alain Boucher, représentant de la municipalité auprès de cet organisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0115

7.4 Modification du calendrier des séances du Conseil 2010

ATTENDU QUE dans sa résolution N° 2009-12-241, le conseil fixait le calendrier des séances pour l'année 2010;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le calendrier des séances du Conseil 2010, spécialement la séance du mois de juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde de modifier le calendrier des séances du Conseil 2010 spécialement la séance du mois de juillet 2010, qui se tiendra le mardi 6 juillet 2010 à 20h, à la salle du conseil au 312, Principale à Saint-Modeste.

Un avis public de la modification du calendrier sera publié par Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi, et annexé au présent procès verbal sous le **N°2010-05-01.7**.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.5 Niveau de participation de la municipalité dans le parc éolien communautaire du canton de Whitworth

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a conclu une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex planifient la réalisation du projet éolien communautaire du canton de Whitworth situé dans la municipalité de Saint-Antonin;

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, la MRC de Rivière-du-Loup devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la municipalité peut se retirer de ce projet;

ATTENDU que le règlement numéro 173-10 de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien et le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien;

ATTENDU qu'un premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU qu'un 2^e lot de 100 parts sur 500 sont offertes à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU que les parts non réclamées dans le 2^e lot sont ensuite versées au 3^e lot;

ATTENDU que les 100 parts du 3^e et dernier lot, additionnées des parts non réclamées du 2^e lot, sont offertes à toutes les municipalités ayant un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne de la MRC, selon les données du recensement du Canada de 2006, groupe dont la municipalité de Saint-Modeste ne fait pas partie;

ATTENDU que le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault

QUE :

- 1) le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2) ce conseil accepte que la municipalité de Saint-Modeste participe au projet de parc éolien communautaire du canton de Whitworth, selon les termes du projet de règlement 173-10 de la MRC de Rivière-du-Loup;

3) ce conseil demande que la participation de la municipalité de Saint-Modeste dans le projet comprenne des parts issues du premier lot de 300 parts minimales ainsi que des parts issues du 2^e lot de 100 parts optionnelles;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0117

7.6 Protocole d'entente relatif au projet de développement domiciliaire Rose-Henri – Phase 2 aussi appelé « Rue Estelle »

ATTENDU que le promoteur Yves Garneau souhaite créer un projet de développement domiciliaire dans le secteur de la Route de la Station;

ATTENDU que M. Yves Garneau a déposé un plan projet établi par un arpenteur géomètre, ainsi que des plans et devis produits par une firme d'ingénieurs à l'appui de son projet de développement domiciliaire;

ATTENDU que ce projet a fait l'objet d'une recommandation favorable par le Comité Consultatif en Urbanisme en date du 8 février 2010;

ATTENDU qu'en vertu du règlement N° 308, la délivrance d'un permis de lotissement ou de permis de constructions est assujettie à la signature d'une entente avec les promoteurs, en l'occurrence, Monsieur Yves Garneau;

ATTENDU que le plan-projet déposé par l'arpenteur géomètre, ainsi que les plans et devis soumis par la firme d'ingénieurs Actuel Conseil inc. ne contreviennent pas au règlement de zonage de la municipalité, et sont conformes aux exigences fixées par la municipalité;

ATTENDU qu'un projet d'entente promoteur a été établi pour définir les engagements des parties, ledit projet étant annexé à la présente résolution sous le N° 2010-05-01.2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Francis Plourde

QUE :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- le conseil autorise la signature du protocole d'entente avec le promoteur Yves Garneau, conformément au projet qui est annexé à la présente résolution, et mandate Louis-Marie Bastille, maire, et Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit protocole d'entente;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0118

7.7 Financement de la collecte sélective et future politique de gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de

tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargit les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable,

monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Jean D'amour, député de la circonscription Rivière-du-Loup - Les Basques.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0119

7.8 Appui au consortium Bombardier/Alstom

ATTENDU que le consortium Bombardier/Alstom serait le seul des deux soumissionnaires à proposer des véhicules qui correspondent aux devis de la STM, à avoir de l'expérience dans les pays nordiques, et à rencontrer les exigences de l'appel d'offre notamment quand au contenu de 60 % de contenu canadien;

ATTENDU que ce contrat devrait soutenir plus de 10 000 emplois-année dans le Bas-St-Laurent et en Côte-du-Sud;

ATTENDU qu'il circule une pétition demandant au gouvernement du Québec et à la Société des Transports de Montréal (STM) d'octroyer le contrat de la construction des futurs wagons du métro de Montréal au consortium Bombardier/Alstom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault :

QUE la municipalité de Saint-Modeste soit solidaire de la pétition des citoyens de la Côte-du-Sud et du Bas-St-Laurent;

QUE la municipalité de Saint-Modeste mandate le maire, Louis-Marie Bastille, pour signer la lettre d'appui à la pétition dont le modèle est joint à la présente résolution sous le N° 2010-05-01.03 pour en faire partie intégrale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0120

7.9 Renouvellement du site web de la municipalité – Demande au Pacte rural

ATTENDU que depuis plusieurs mois, les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup ont amorcé une démarche pour renouveler conjointement leur site internet et que la MRC les appuie techniquement pour l'élaboration des contenus;

ATTENDU que ce projet rencontre certains objectifs inscrits au plan de travail du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup et que le comité d'analyse du Pacte rural a émis un avis favorable pour le soutien financier de ce projet;

ATTENDU que pour la Municipalité de Saint-Modeste, le montant de l'aide financière demandée est de 2100 \$, pour un coût estimé de 3500 \$ par municipalité;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du 15 avril 2010 de la MRC de Rivière-du-Loup, et par sa résolution N° 2010-179-C, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup autorisait une aide financière maximale de 2100 \$ à la municipalité de Saint-Modeste représentant un maximum de 60% du coût réel de la refonte du site web de la municipalité;

ATTENDU que le versement de l'aide financière est conditionnel à la transmission par chaque municipalité à la MRC d'une preuve écrite de

participation, et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte Rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron , appuyé par Yannick Bélanger :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste désigne Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, pour signer le protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte Rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup;
- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste s'engage à participer financièrement à hauteur de 40 % coût réel de la refonte du site web en complément de l'aide financière du Pacte rural;
- **QUE** copie de la présente résolution soit adressée à la MRC de Rivière-du-Loup;

Une copie du protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte Rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe du présent procès-verbal sous le numéro **2010-05-01.4**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0121

7.10 Mandat à la firme BPR Groupe-Conseil pour préparation de la programmation des travaux au MAMROT dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013

CONSIDÉRANT que le MAMROT a annoncé aux municipalités la reconduction du programme de « Transfert de la taxe d'accise sur l'essence pour la période 2010-2013 » afin de permettre aux municipalités la réalisation de projets liés aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT qu' une nouvelle programmation de travaux admissibles doit être préparée afin de planifier d'éventuels travaux d'infrastructures à partir de 2010 et qu'il est important de se préparer dans les meilleurs délais afin de se positionner parmi les première demandes d'approbation qui seront soumises au MAMROT et de pouvoir commencer des travaux dès 2010;

CONSIDÉRANT l'importance et l'urgence des dossiers en cours actuellement au niveau de la municipalité; dossiers actuellement suivis par la firme BPR Groupe Conseil;

CONSIDÉRANT que la municipalité estime qu'il serait inefficace et improductif de transférer le suivi desdits dossiers auprès d'autres firmes d'ingénieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la municipalité de Saint-Modeste mandate la firme de BPR Groupe-Conseil concernant les services professionnels pour l'assistance au niveau de la programmation de travaux à présenter au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013 au coût avant taxes de 1000 \$ selon lettre de proposition du 29 avril 2010.

Une copie de l'offre de services professionnels du 29 avril 2010 fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe

du présent procès-verbal sous le numéro **2010-05-01.6**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0122

7.11 Mandat pour travaux Chemin de l'Aulnière

ATTENDU la demande faite depuis plusieurs années par un groupe d'agriculteurs du Chemin de l'Aulnière afin de nettoyer les fossés attenants à leurs terres agricoles pour permettre une bonne évacuation de l'eau de leurs champs;

ATTENDU que la Municipalité a déjà effectué en partie ces travaux de nettoyage et qu'il convient de poursuivre lesdits travaux en fonction de nos disponibilités budgétaires;

ATTENDU que ce conseil a prévu au budget 2010 un montant de 2500 \$ TVQ incluse afin de poursuivre les travaux de nettoyage de fossé sur le secteur concerné;

ATTENDU les offres de services reçues par des contracteurs pour la réalisation des travaux de nettoyage; soit :

- Albert Castonguay et Fils inc. pour 90\$ de l'heure pour une pelle 314, et 65\$ de l'heure pour la location d'un camion
- Excavations Guy Bélanger inc. pour 78 \$ de l'heure pour une rétro caveuse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde appuyé par Margot Perreault :

QUE la municipalité de Saint-Modeste retient l'offre de Albert Castonguay et Fils pour le présent contrat de nettoyage de fossé;

QUE le montant des dépenses affectées au nettoyage de fossé pour ce secteur devra respecter le cadre budgétaire de 2500 \$;

QU'advenant l'éventualité d'un dépassement de budget, celui-ci devra faire l'objet d'une approbation préalable du directeur-général, Alain Vila, lequel devra en faire information au conseil lors d'une séance du conseil ultérieure;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0123

7.12 Mise aux normes des installations de production d'eau potable - Mandat à l'hydrogéologue pour travaux de recherche en eau souterraine pour le puits du village

ATTENDU QUE la qualité de l'eau brute du puits du secteur « Village » se détériore lors d'événements pluvieux ;

ATTENDU le caractère ESSIDES (Eau Souterraine Sous l'Influence Des Eaux de Surface) de l'eau souterraine ;

ATTENDU QU'il est aussi requis d'avoir un avis hydrogéologique sur des sites potentiels d'eau souterraine afin d'éviter le traitement de la source actuelle et l'exploitation complexe d'une usine de traitement ;

ATTENDU QUE LVM Technisol a soumis par lettre du 26 avril 2010 un programme de travail en deux (2) phases concernant le puits municipal et les 2 piézomètres PZ-3-04 et PZ-4-04, dont l'étape 1 consistant en des essais de pompage de 72 heures simultanés entre le piézomètre retenu et le puits du village au montant de 3500 \$ avant taxes par piézomètre testé;

ATTENDU QUE LVM Technisol a soumis dans sa même lettre du 26 avril 2010, une proposition pour évaluer la faisabilité d'exploiter cet ouvrage de captage au montant de 2500 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendron :

QUE la municipalité de Saint-Modeste mandate LVM Technisol pour la réalisation de l'étape 1 des tests de pompages des piézomètres et du puits existant au montant de 3500 \$ avant taxes par piézomètre, et pour l'évaluation de faisabilité de remettre en exploitation le puits à proximité de la pépinière au montant maximum de 2500 \$ avant taxes;

QU'afin de pourvoir au paiement de la dépense mentionnée ci-dessus, la municipalité de St-Modeste décide d'utiliser une fraction des subventions à recevoir dans le cadre de la nouvelle programmation 2010-2013 à déposer dans le cadre du Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec .

Une copie de la lettre de LVM Technisol du 26 avril 2010 fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe du présent procès-verbal sous le numéro **2010-05-01.5**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2010-05-0124

8.1 Avis de motion pour projet de règlement modifiant le règlement N° 252 concernant la tarification et la location des biens, des services des activités municipales

Lucien Gendron, conseiller annonce qu'un projet de règlement modifiant le règlement N°252 concernant la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales sera présenté aux cours d'une prochaine session du conseil, en vue de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0125

8.2 Avis de motion pour règlement créant une réserve financière pour les services de voirie

Francis Plourde, conseiller annonce qu'un projet de règlement créant une réserve financière pour les services de voirie sera présenté aux cours d'une prochaine session du conseil, en vue de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-05-0126

8.3 Avis de motion pour modification du règlement de zonage N° 142 relativement à la création d'une nouvelle zone en secteur agricole autorisant des modifications aux hauteurs maximales des bâtiments industriels, relativement aux normes concernant les constructions

complémentaires à l'usage d'habitation, relativement aux normes applicables aux constructions et usages autorisés dans les cours avant, et relativement à la conservation d'un écran visuel dans les zones 21-REC et 27-REC « Parc linéaire du Petit-Témis » et à ses abords.

Jean-Guy Raymond, conseiller annonce qu'un projet de règlement pour modification du règlement de zonage N° 142 relative ment à la création d'une nouvelle zone en secteur agricole autorisant des modifications aux hauteurs maximales des bâtiments industriels, relativement aux normes concernant les constructions complémentaires à l'usage d'habitation, relativement aux normes applicables aux constructions et usages autorisés dans les cours avant, et relativement à la conservation d'un écran visuel dans les zones 21-REC et 27-REC « Parc linéaire du Petit-Témis » et à ses abords sera présenté aux cours d'une prochaine session du conseil, en vue de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Suite à la réception de la demande d'engagement municipal en faveur de la charte de la Coalition Bois du Québec, ce conseil décide de ne pas donner suite à cette demande afin de se réserver la liberté de choix des matériaux dans ses futurs projets d'infrastructures.

Il est annoncé qu'un pont payant initié par le Club Optimiste aura lieu à Saint-Modeste le 9 mai 2010.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2010-05-0127

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault de lever la session à 21h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire